

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-
UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 17 MAI 2019, À L'HÔPITAL DU SAINT-SACREMENT ET PAR
CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

PRÉSENTS :

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M. Sylvain Carpentier
- M. Louis-Denis Fortin, en conférence téléphonique
- M. Sylvain Gagnon, en conférence téléphonique
- M^{me} Diane Jean, en conférence téléphonique
- M^{me} Geneviève Larouche
- M. François Lauzier, en conférence téléphonique
- M^{me} Sophie Lefrançois
- M^{me} Sylvie Lemieux
- M^{me} Suzanne Petit
- M^{me} Marielle Philibert
- M. Julien Poitras, en conférence téléphonique
- M^{me} Marianne Talbot, en conférence téléphonique

ABSENTS :

- M^{me} Danielle Boucher
- M^{me} Eugénie Brouillet
- M. Marc Giroux
- M. Alain Naud

INVITÉS :

- M. Yves Fortin, directeur adjoint des ressources financières
- M. François Latreille, directeur des ressources financières

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire.

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 11 h 10.

Un seul sujet est à l'ordre du jour, à savoir « Budget 2019-2020 ».

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2019-05-17.1
concernant
L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Adoptée à l'unanimité

2. BUDGET 2019-2020

Tout d'abord, le président informe les membres qu'une rencontre spéciale du comité de vérification s'est tenue plus tôt ce matin. Il précise que lors de cette rencontre, les membres ont pris connaissance de façon détaillée du budget 2019-2020. Il signale que l'équilibre budgétaire de la prochaine année représente un défi mais que le déficit prévu est moins grand que ce qui avait été anticipé.

Le président-directeur général précise que des discussions sont toujours en cours avec le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le but de tenter de diminuer le déficit de l'exercice financier 2019-2020, ce qui explique les modifications apportées aux documents déposés au cours des derniers jours. Il en profite pour souligner le travail exceptionnel réalisé par l'équipe de la Direction des ressources financières.

M. Yves Fortin, directeur adjoint des ressources financières, informe les administrateurs que l'établissement a reçu son budget initial le 26 avril dernier et qu'il est requis de transmettre le budget 2019-2020 au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 17 mai 2019. Il présente par la suite les paramètres budgétaires de même que les éléments additionnels devant être considérés. Il explique par la suite les réductions budgétaires imposées aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux en regard du renforcement de la performance en santé physique et des gains d'efficience associés aux approvisionnements, représentant une réduction budgétaire pour le CHU de Québec-Université Laval de 15,3 M\$.

Ensuite, M. François Latreille, directeur des ressources financières, fait savoir que le déficit actuel pour l'année 2018-2019 devrait s'élever à 23,9 M\$ et que des discussions sont toujours en cours dans le but de permettre de le diminuer en-dessous de 20 M\$. Les résultats de ces échanges pourraient conduire à des ajustements non récurrents. Il présente par la suite les prévisions budgétaires pour l'année 2019-2020 et rappelle l'obligation de présenter un budget en équilibre. Ces prévisions incluent les mesures de réduction des dépenses prévues au plan d'équilibre budgétaire 2019-2021, de même que les demandes de soutien financier pour les médicaments antinéoplasiques et le médicament Nusinersen puis les demandes de financement non récurrent pour des dossiers particuliers, le tout permettant de présenter un budget en équilibre pour l'année 2019-2020.

Enfin, la présidente du comité de vérification, M^{me} Sylvie Lemieux, rassure les administrateurs à l'effet que, après la présentation détaillée du budget, les membres ont reçu des réponses à leurs questionnements de façon satisfaisante et qu'ils recommandent l'adoption du budget 2019-2020 de même que la lettre devant accompagner la résolution. Elle souligne le travail important réalisé par

l'équipe de la Direction des ressources financières et le président-directeur général. Elle fait savoir que le comité de vérification s'assurera de l'atteinte des objectifs fixés tout au long de la prochaine année.

Après s'être assuré auprès des membres que les informations relatives au dossier leur permettent une prise de décision éclairée et que les réponses fournies à leurs questions sont à leur satisfaction, le président invite les membres à se prononcer sur le projet de résolution tel que présenté et sur la lettre de déclaration à transmettre au sous-ministre adjoint de la Direction générale des finances, des infrastructures et du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Après avoir apporté quelques ajouts au projet de résolution proposé et à la lettre de déclaration, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2019-05-17.2
concernant
LE BUDGET DÉTAILLÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019-2020
(RAPPORT RR-446)

CONSIDÉRANT que l'article 7 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la Santé et des Services sociaux* (RLRQ, c. E-12.001) précise que les conseils d'administration des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

CONSIDÉRANT que le 26 avril 2019, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2019-2020;

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la Santé et des Services sociaux* (RLRQ, c. E-12.001);

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

CONSIDÉRANT que le CHU de Québec-Université Laval prévoit terminer l'exercice financier 2018-2019 avec un déficit d'exploitation de 23,9 M\$;

CONSIDÉRANT que deux financements non récurrents consentis par le MSSS pour 2018-2019 relatifs aux médicaments et l'équité interrégionale, totalisant 10,5 M\$, n'ont pas été reconduits pour 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval a adopté, le 25 mars 2019, un plan de mesures 2019-2021 visant le retour à l'équilibre budgétaire ainsi qu'une demande de financement additionnel récurrent et non récurrent totalisant 10 M\$;

CONSIDÉRANT que le CHU de Québec-Université Laval demeure, à ce jour, en attente d'une réponse de la part du MSSS, à cet effet;

CONSIDÉRANT la compression budgétaire de 15,3 M\$ imposée au CHU de Québec-Université Laval pour l'exercice financier 2019-2020, soit, 9,3 M\$ en lien avec le renforcement de la performance en santé physique et 6 M\$ en gains d'efficacité associés aux approvisionnements;

CONSIDÉRANT que des mesures de redressement additionnelles sont nécessaires en lien avec les nouvelles compressions budgétaires 2019-2020;

CONSIDÉRANT que les mesures de redressement ont été préparées avec la préoccupation de ne pas affecter l'accessibilité aux services dispensés par notre établissement;

CONSIDÉRANT que depuis les dix dernières années, le CHU de Québec-Université Laval a vu sa base budgétaire amputée de 98,2 M\$ relativement à des compressions budgétaires;

CONSIDÉRANT que la méthode de répartition de la compression budgétaire impose au CHU de Québec-Université Laval, pour 2019-2020, la plus haute compression budgétaire de tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, tant en pourcentage qu'en dollars absolu, et ce, malgré la performance financière de l'établissement à plusieurs égards;

CONSIDÉRANT que le déficit projeté au 31 mars 2020 du CHU de Québec-Université Laval s'établit à 28,1 M\$ après avoir pris en compte l'indexation des médicaments (6 M\$), l'an 1 du plan de mesures de redressement déposé par notre établissement au MSSS en mars 2019 (6,1 M\$), une partie de l'indexation des autres dépenses (3 M\$) et une partie des gains d'efficacité associés aux approvisionnements (1,5 M\$), le tout pour une valeur combinée de 16,6 M\$;

CONSIDÉRANT l'engagement de la ministre de la Santé et des Services sociaux à financer l'augmentation du coût des médicaments antinéoplasiques et du nouveau traitement pour l'amyotrophie spinale (nusinersen);

CONSIDÉRANT la volonté du CHU de Québec-Université Laval de contribuer aux travaux des grands chantiers sur la pertinence et l'efficacité des pratiques cliniques ciblées par le MSSS ainsi que les travaux liés à l'efficacité administrative;

CONSIDÉRANT la lettre de déclaration produite en annexe, sous la signature du président du conseil d'administration et du président-directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification, lors de sa réunion spéciale du 17 mai 2019;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'adopter le budget 2019-2020 du CHU de Québec-Université Laval tel que présenté;
- D'adopter le plan d'équilibre budgétaire 2019-2022 tel que présenté;
- D'autoriser le président du conseil d'administration, ainsi que le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes;
- De solliciter dans les meilleurs délais une rencontre avec les autorités du MSSS afin de convenir des prochaines étapes.

Adoptée à l'unanimité

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2019-05-17.3
concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 12 h 10.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 17 juin 2019
Résolution numéro CA 2019-06-03

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Martin Beaumont
Secrétaire